



**SAINT-MAUDEZ**

22980

**COMMUNE DE SAINT MAUDEZ**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 20 Octobre 2015**

Extrait délibération



L'an deux mil quinze et le mardi 20 octobre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric CHAPRON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10, Présents : 8 , Votants : 8

Date de la convocation et d'affichage : 9 septembre 2015

Étaient présents : Frédéric CHAPRON, Bernard FAIRIER, Fabrice RIVALLAN, Gisèle AUDINET, Typhaine CHOTARD, Christophe HERNIO, Evelyne FOUCRET, Christine AKMANOGLU.

Absent :

Absents excusés : Gilles NIQUET, Yannick MANIVEL,

Secrétaire de séance : Bernard FAIRIER

**2015 – 08/005 du 14 Octobre 2015 : Questions diverses**

▪ **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le 13 octobre 2015, le préfet a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale son schéma (SDCI) pour les Côtes d'Armor dans le cadre de la loi NOTRe du 7 Août 2015.

Ce schéma comporte 2 parties.

La 1<sup>ère</sup> vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur les territoires cohérents.

La seconde prévoit la rationalisation des syndicats intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre. S'agissant plus particulièrement des syndicats en charge de l'eau et de l'assainissement qui sont les plus nombreux, le transfert automatique de cette compétence aux intercommunalités au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020 aura pour conséquence, soit leur transformation en syndicat mixte, soit leur dissolution.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet d'évolution des périmètres des EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DESAPPROUVE**, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du préfet. En effet, le Conseil Municipal souhaiterait intégrer Dinan Communauté en plus de la Communauté de Communes du Pays de Matignon afin de conserver l'intégralité du Pays de Dinan.

Pour copie conforme  
Po/Le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
Bernard FAIRIER



*Transmis en Sous-Préfecture le 26 octobre 2015*